

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	20.01.2020	11h35	20.114	DEAS
Annule et remplace				

**Auteur(s) : Groupe libéral-radical**

**Titre : Service de l'action sociale de La Chaux-de-Fonds**

**Contenu :**

La presse s'est faite l'écho des graves dysfonctionnements du service de l'action sociale de La Chaux-de-Fonds. Cela nous amène à poser plusieurs questions au Conseil d'État sur les incidences financières que cela peut avoir sur la facture sociale et plus généralement sur le fonctionnement du service cantonal chargé par la loi du contrôle des services sociaux du canton et sur l'image des services communaux de l'action sociale que donnera cette affaire.

1. Depuis combien de temps les dysfonctionnements du service sont-ils connus du service de l'action sociale (SAS) ?
2. Quelles sont les incidences sociales et financières pour les bénéficiaires ?
3. Quelles sont les incidences financières sur la facture sociale ?
4. Quelles sont les incidences financières sur le subventionnement octroyé par l'État aux collaborateurs des services sociaux ?
5. La presse parle de millions de francs donnés à tort ou pas récupérés. Que pense faire le Conseil d'État pour évaluer les pertes de ces sommes ?
6. Que pense faire le SAS pour rétablir rapidement un climat de confiance auprès des usagers et des partenaires du service concerné ?
7. Que pense faire le Conseil d'État pour éviter que de tels dysfonctionnements ne se reproduisent à l'avenir également dans d'autres communes ?

**Développement :**

*Arcinfo* s'est fait l'écho de dysfonctionnements extrêmement graves des services sociaux de La Chaux-de-Fonds. À titre d'exemple, nous citons quelques déclarations parues dans le journal du 9 janvier dernier :

Un assistant social : « *Nous ratons des délais pour réclamer des remboursements. Ce sont des centaines de milliers de francs qui s'envolent* ». Un avocat : « *Rien qu'en additionnant les dossiers de mes clients, la ville a perdu près d'un million de francs sur dix ans* ». Ou encore un professionnel d'un autre service : « *Pour moi, batailler contre ce service est un vrai bonheur. C'est tellement le bordel que je sais que j'obtiendrai tout.* »

Depuis plusieurs années, avant l'arrivée du chef actuel, des rumeurs persistantes faisaient état d'importantes difficultés dans la gestion du personnel. Un turnover important, des arrêts maladie fréquents des assistants sociaux ont pour conséquence une surcharge importante pour les autres collègues qui assument le travail. L'organisation du service reste de la compétence (ou de l'incompétence) de la ville de La Chaux-de-Fonds, alors que les dépenses ou les non-recettes sont réparties, au travers la facture sociale, sur l'ensemble des communes et de l'État.

Apparemment, diverses mesures ont été prises par les autorités communales sans pour autant régler les problèmes dans ce service. Bien que la conseillère en charge ne donnait pas l'air de s'émouvoir particulièrement de la situation lors de son interview à la Télévision suisse romande, il nous semble qu'il appartient à l'État qui a la charge du contrôle de l'utilisation des deniers publics et du respect de la loi, notamment pour le traitement des dossiers en cours, d'agir. L'important absentéisme occasionne une surcharge de travail pour les collaborateurs restants et chacun peut facilement se rendre compte que si on attribue beaucoup plus de dossiers aux assistants sociaux, le travail de soutien, de suivi et de contrôle des dossiers ne peut pas se faire dans des conditions qui assurent la bienfaisance du travail accompli.

L'augmentation importante des dépenses sociales ces dernières décennies a pour effet une volonté de l'État de mieux maîtriser les dépenses. Dès lors, chacun doit bien se rendre compte que le travail des assistants sociaux s'est énormément complexifié ces dernières années. À titre d'exemple, ils doivent maîtriser pas moins de 12

budgets différents selon les situations. On peut facilement se rendre compte qu'il n'est pas facile de remplacer au pied levé un-e assistant-e social-e sur le départ ou en congé maladie.

Tous ces dysfonctionnements ont certainement pour conséquence des pertes financières importantes. Dire oui à un bénéficiaire qui insiste pour avoir un peu plus d'argent est beaucoup plus rapide à faire que dire non. Suivre le contentieux est fastidieux, si vous n'avez pas le temps de le faire, vous ne le faites pas.

Sachant que l'État prend en charge le 60% des dépenses sociales dans le cadre de la facture sociale et qu'il subventionne les salaires du personnel, il paraît évident qu'il doit, comme la loi le lui impose, assumer par son office d'aide sociale la surveillance du fonctionnement des services communaux. À noter également que les autres communes devront assumer financièrement les dysfonctionnements du service chaudefonnié puisque les 40% de la facture sociale sont répartis dans les communes.

Que pense donc faire le Conseil d'État pour rétablir un climat de confiance et éviter que de tels dysfonctionnements ne se reproduisent dans d'autres communes ?

**Demande d'urgence : NON**

**Auteur ou premier signataire :** *prénom, nom* (obligatoire) :

Béatrice Haeny

<b>Autres signataires</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :
Matthieu Aubert	Bernard Schumacher	Jean-Daniel Jeanneret-Grosjean
Edith Aubron Marullaz	Christophe Schwarb	Andreas Jurt
Antoine Barizzi	Julien Spacio	Boris Keller
Didier Boillat	Christian Steiner	Sébastien Marti
Fabio Bongiovanni	Jean-Bernard Steudler	Frédéric Matthey-Doret
René Curty	Yves Strub	Sandra Menoud
Jean-Frédéric De Montmollin	Frédéric Vaucher	Alain Gerber
Quentin Di Meo	Jan Villat	Lionel Rieder
Bastian Droz	Jean-Paul Wettstein	Etienne Robert-Grandpierre
Jean Fehlbaum	Michel Zurbuchen	Michel Robyr
Josette Frésard	Patrice Zürcher	Stéphane Rosselet
Hermann Frick	Mary-Claude Fallet	Philippe Haeberli
Hans Peter Gfeller	Laurent Schmid	Damien Humbert-Droz
Claude Guinand	Nicolas Ruedin	Jean-Claude Guyot